Image not found or type unknown

Travaux pour la maison exterieur

Par **nanoumarie**, le **25/04/2016** à **18:59**

Nous avons signé pour l'achat d'une pergola au mois de novembre 2015.La date des travaux n'a pas été fixée. Nous n'avons pas versé d'acomptes, mais le bon de commande est précédé de la mention "lu et approuvé" et signé. Nous souhaiterions annuler cette commande, mais que risquons- nous et avons-nous le droit?
J'espère que vous pourrez me renseigner.
Recevez Monsieur mes sincères salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés